

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 22-2017 sollicitant un crédit de CHF 421'000.- destiné à l'amélioration de l'efficacité de la collecte des déchets de poubelles urbaines et de la qualité du nettoyage des espaces publics

Au conseil communal
De et à
1008 Prilly

Prilly, le 8 décembre 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Composition et fonctionnement de la commission

La commission ad'hoc chargée d'examiner le préavis n° 22-2017 s'est réunie à la salle de conférence au 1^{er} étage du Bâtiment B du Château le 30 novembre 2017 de 19h à 20h20 dans la composition suivante :

Madame et Messieurs
Youri HANISCH, UDC (confirmé dans sa fonction de président)
Christian MAILLARD, PLR
Philippe MAROLF, PLR
Henri Pascal MOMBELLI, PLR
Johanna MONNEY, Les Verts (rapporteuse)
Alexis TWINOMUGISHA BUCHANA, Socialiste
Vincent ZODOGOME, Socialiste

La Municipalité est représentée par Monsieur le Conseiller municipal Michel PELLEGRINELLI, accompagné de Monsieur Diego MARIN, Chef de service.

Présentation de l'objet

La séance s'ouvre à 19h par les salutations d'usage du président, qui remercie également la présence du Municipal en charge du dicastère des Travaux publics concerné ainsi que du Chef de service l'accompagnant. Il donne la parole à M. PELLEGRINELLI pour présenter le contenu du préavis.

Ce préavis fait suite au projet de révision du règlement de police communal soumis à notre Conseil (*préavis n° 21-2017*), qui vise à régler la question de l'abandon de détritrus sur la voie publique (« littering »). L'association de communes « Sécurité dans l'Ouest lausannois » a souhaité que la révision dudit règlement de police soit identique dans les huit communes formant l'association. La Municipalité profite de la révision de ce règlement pour proposer au conseil le préavis qui nous intéresse ici en complément.

Ce préavis propose différentes mesures afin d'améliorer l'efficacité de la collecte des déchets de poubelles sur le territoire de la Ville de Prilly et la qualité du nettoyage des espaces publics. Trois mesures sont proposées :

- l'amélioration et le réaménagement de la voirie, comportant une nouvelle organisation plus efficace et des temps de passage modifiés ;
- l'acquisition de nouvelles poubelles, notamment plus faciles à manier lors du ramassage : trois types de poubelles différentes seront implantées en fonction des usages, certaines s'utilisant avec des sacs-poubelle – la nouveauté est que la plupart de ces poubelles (46 sur 172, selon préavis) seront équipées de cendriers ;
- et enfin, le remplacement des véhicules de ramassage actuels par des véhicules plus adaptés pour une meilleure prise en charge des déchets.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 22-2017 sollicitant un crédit de CHF 421'000.- destiné à l'amélioration de l'efficacité de la collecte des déchets de poubelles urbaines et de la qualité du nettoyage des espaces publics

Le montant total de ces mesures est chiffré à CHF 421'000.-. M. PELLEGRINELLI rappelle les frais de fonctionnement inclus dans ce montant, à savoir l'incidence financière des assurances des nouveaux véhicules, l'achat de sacs-poubelle pour certaines des poubelles ainsi que des sacs pour les déchets animaliers.

M. PELLEGRINELLI conclut en affirmant que la Municipalité souhaite, en fin de compte, adapter la manière de faire de Prilly et ses outils aux évolutions d'aujourd'hui. Elle souhaite, par ailleurs, profiter de la mise en place de nouvelles poubelles pour réaménager de manière plus efficace la manière de récolter ces déchets.

Discussion en présence de la Municipalité

Un-e commissaire demande si les sacs utilisés pour ces poubelles seront des sacs blancs taxés. M. MARIN affirme que cela ne sera pas le cas. La récolte des déchets urbains se fait dans une benne et n'est heureusement pas soumise à la taxe au sac. Il s'agira de sacs-poubelle noirs taxés au poids et non au sac. M. MARIN rappelle également qu'il y a trois tailles de poubelles et que certaines d'entre elles n'ont pas besoin de sacs-poubelle.

Un-e autre commissaire s'enquiert du volume de déchets sauvages à Prilly. M. MARIN répond qu'il est difficile pour l'administration communale de différencier les déchets sauvages des autres déchets, car elle ramasse tout. Elle ne connaît donc pas le tonnage exact des déchets sauvages ramassés. Les collaboratrices chargées de ramasser les déchets indiquent régulièrement à M. MARIN le volume plus ou moins grand de déchets sauvages ramassés ; cela reste néanmoins une évaluation subjective. Tous déchets compris, nous sommes passés de 600 kg de déchets ramassés par semaine en 2013 à deux tonnes aujourd'hui.

Un-e commissaire affirme avoir entendu que les véhicules actuels de la commune sont très peu utilisés. M. MARIN précise que c'est le camion poids lourd qui roule peu. Celui-ci est volumineux et ne permet pas de s'arrêter sur le trottoir. La largeur du véhicule et la hauteur du pont font qu'il n'est pas adapté au ramassage des déchets. M. MARIN ajoute que la Ville a un second véhicule poids lourd roulant à 45 km/h, qui est utilisé pour le ramassage des déchets. Celui-ci mesure 2m60 de large et est également très volumineux. Le véhicule que la Municipalité propose d'acquérir roulera en plein, 52 semaines par année. Il répondra à un besoin et sera adapté à un usage spécifique. Le volume du véhicule et l'utilisation permanente qui en sera faite sont des éléments importants dans le choix. Par ailleurs, il convient aujourd'hui de s'orienter vers l'électrique, qui rend notamment les véhicules plus silencieux.

Un-e autre commissaire demande si la Ville a eu l'occasion de tester plusieurs types de véhicules. M. PELLEGRINELLI et M. MARIN lui répondent que la Ville a pu tester trois modèles de véhicule différents dans les rues de Prilly. Il n'y a pas beaucoup de modèles sur le marché : la Ville a opté pour le modèle le plus répandu. C'est aussi le modèle qui est le mieux adapté à une ville en pente.

Un-e autre commissaire demande s'il est réellement possible d'aller partout avec ce véhicule. M. MARIN répond que la Ville a pu le confirmer avec les tests. Il ajoute que le véhicule sur lequel la Ville a porté son choix mesure 1m40 de large, 3m80 de long, 1m90 de haut avec un tonnage max. de 3 tonnes.

Un-e commissaire s'enquiert de l'autonomie et de la durée de vie des batteries de ces véhicules. M. MARIN confirme que l'objet de ces tests était justement de vérifier l'autonomie des batteries. Dans le cadre de ces tests, les collaborateurs-trices ont roulé 6 à 7 heures durant, avec un poids de 440 kg. L'autonomie du véhicule leur a permis de rouler toute la journée. Les tests ont confirmé que le modèle avec les petites batteries suffit. En moyenne, les collaborateurs-trices roulent 140 km par jour, alors que la petite batterie permet une autonomie de 250 km.

Pour ce qui concerne la durée de vie et le prix de ces batteries, M. MARIN explique qu'il lui est impossible, pour l'instant, de donner une indication précise. Il propose de transmettre ces informations ultérieurement par courriel à la commission. Chose faite le lendemain de la commission : par courriel, M. MARIN apporte

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 22-2017 sollicitant un crédit de CHF 421'000.- destiné à l'amélioration de l'efficacité de la collecte des déchets de poubelles urbaines et de la qualité du nettoyage des espaces publics

les compléments suivants : « Selon le fournisseur du véhicule Goupil-G5, les batteries Lithium "LiFePo4" de 11.5 kWh sont prévues pour avoir la même durée de vie que le véhicule, soit de l'ordre de 10 ans (environ 3'000 cycles de charge/décharge). Le prix de remplacement de la batterie est de CHF 11'000.- et de CHF 150.- de montage. »

Lors de la commission, M. MARIN précise encore que, pour ce qui concerne le véhicule Goupil, le prix indiqué de CHF 55'730.- dans le préavis est le prix du modèle standard. Le prix du modèle incluant la conduite à droite, plus pratique et offrant une sécurité accrue au/à la conducteur-trice pour sortir du véhicule côté trottoir, se monte à CHF 59'770.-, soit CHF 4'000.- de plus. La Ville est en cours de négociations avec l'entreprise pour acquérir ce modèle-ci, dans les limites du montant proposé dans le préavis.

Un-e autre commissaire en profite pour demander s'il a été prévu d'acquérir un véhicule à jet d'eau. M. MARIN explique que ce type de véhicule n'est pas adapté car il ne passe pas à certains endroits, mais que la Ville est en possession d'une balayeuse et d'un Kärcher.

Un-e commissaire demande si le Centre de glace participe aux frais de ramassage des déchets. M. PELLEGRINELLI explique que la Ville a notamment conclu un contrat de prestations forfaitaire avec le LHC. L'administration communale fait un décompte des heures effectives, ce qui lui permet de renégocier régulièrement ce forfait. Lorsqu'il y a des spectacles, tels que *Art on Ice*, la Ville facture le ramassage des déchets à l'heure à l'organisateur.

Un-e autre commissaire demande quels seront les changements exacts dans l'organisation du ramassage des déchets. M. MARIN rappelle l'organisation actuelle : un-e collaborateur-trice s'occupe quotidiennement, à pied à l'aide d'un chariot, du ramassage des déchets et du nettoyage dans l'hypercentre. Une deuxième personne, équipée d'un véhicule, collecte les poubelles du mardi au vendredi hors centre et s'occupe, à un rythme hebdomadaire, du nettoyage des arrêts de bus, des fosses à chien, des édicules et des passages inférieurs. Une autre équipe fait un ramassage complet des poubelles le lundi matin et finalement, un-e autre collaborateur-trice effectue un nettoyage sommaire et une récolte des poubelles le samedi matin.

La Ville se rend compte que le volume des déchets récoltés augmente et que les édicules ne sont pas forcément bien entretenus. L'organisation et le matériel à disposition sont perfectibles. Elle aimerait donc accentuer le nettoyage, mais aussi améliorer le matériel utilisé afin d'être plus efficace.

Il s'agit principalement de scinder les deux fonctions : une personne sera chargée de récolter les déchets dans toute la ville à l'aide d'un véhicule adapté, une autre personne s'occupera exclusivement du nettoyage des arrêts de bus, édicules, passages inférieurs. Enfin, le-la collaborateur-trice qui s'occupe de l'hypercentre gardera les mêmes tâches, mais sera équipé d'un appareil adapté (de type *Zuko Glutton*). La tournée du samedi matin est maintenue. M. MARIN termine en précisant qu'il s'agit donc de prévoir un-e collaborateur-trice supplémentaire, mais que celui-ci sera pris dans les effectifs actuels. Il n'est pas prévu d'engager une nouvelle personne.

Un-e autre commissaire demande également s'il existe des accords intercommunaux pour le ramassage dans les zones se situant à cheval sur plusieurs communes (Malley, par exemple). M. PELLEGRINELLI répond que, pour l'instant, de tels accords n'existent pas : chaque commune s'occupe du ramassage des déchets sur son propre territoire. Il précise toutefois que les évolutions qui nous attendent rendront indispensable, dans un avenir proche, la nécessité de trouver un arrangement entre les différentes communes concernées.

Concernant le point « communication », un-e commissaire demande ce que couvrent les CHF 15'000.- mentionnés dans le préavis et ce qu'il est prévu de faire exactement. M. PELLEGRINELLI explique tout d'abord que cette partie-ci est en lien direct avec le préavis n° 21-2017 sur l'adaptation du règlement communal de police. Étant donné que le préavis n° 21-2017 doit être exactement le même dans toutes les communes du district, il n'a pas été possible d'y ajouter ce montant. Raison pour laquelle la Municipalité a décidé de proposer ce budget communication dans le préavis qui nous intéresse ici. Cependant, ce montant ne dépendant pas du dicastère de M. PELLEGRINELLI, celui-ci suggère au/à la commissaire de s'adresser directement au Conseiller municipal concerné, M. MATTIA pour en savoir plus. En guise de réponse, M. PELLEGRINELLI rappelle toutefois ce qui est mentionné dans le préavis : il s'agira de produire des dépliants, des affiches format mondial, un visuel à coller sur les poubelles et d'imaginer une action coup de poing. Le Conseiller municipal ajoute que le temps leur a manqué pour préparer un dossier complet de communication et que la Ville fera en fonction des desiderata et du budget qu'elle aura à disposition.

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 22-2017 sollicitant un crédit de CHF 421'000.- destiné à l'amélioration de l'efficacité de la collecte des déchets de poubelles urbaines et de la qualité du nettoyage des espaces publics

Le/la commissaire s'étonne de ce montant, qui pourrait bien être sous-estimé, et du fait qu'il n'y ait pas eu une réflexion aboutie. Il/elle rappelle qu'il convient normalement de définir des objectifs clairs dans le cadre d'un plan de communication avant de pouvoir articuler un budget pour sa mise en œuvre. Il/elle suggère par ailleurs de miser sur la communication en ligne (site internet, Facebook), qui lui semble un moyen de communication adapté si la Ville veut s'adresser notamment à un public jeune.

Sur le plan des coûts, un-e commissaire aborde la question de l'installation des nouvelles poubelles. Au niveau du montant, cela revient à CHF 640.- par poubelle, ce qui lui semble beaucoup. M. MARIN explique qu'il s'agit tout d'abord, pour chaque poubelle, de construire un socle : on considère que le temps de travail de deux personnes permet de construire le socle de quatre poubelles par jour. Puis vient ensuite la phase de montage : on estime que le temps de travail de deux collaborateurs-trices permet de monter 10 poubelles par jour. Au total, 1230 heures de travail sont nécessaires pour remplacer ces poubelles. Cela revient à un montant de CHF 100'000.-. À cela s'ajoutent le matériel de démontage, les frais de décharge pour les anciennes poubelles ou encore la location d'une pelleteuse.

Le coût des poubelles est ensuite abordé. Les prix qui figurent dans le préavis correspondent aux prix après soumission. La négociation a permis une réduction de 18%, soit les prix mentionnés dans le préavis. Il est encore précisé que, pour ce qui concerne le prix des véhicules, il n'y a pas de négociation possible. M. PELLEGRINELLI et M. MARIN informent la commission du fait que, pour ce qui concerne l'aspirateur *Zuko Glutton*, la Ville de Prilly a obtenu un prix identique à la Ville de Lausanne, qui a commandé 40 unités. Un-e autre commissaire en profite pour demander s'il ne serait pas possible de faire une commande groupée des communes de l'Ouest lausannois, afin d'avoir des rabais plus importants. M. PELLEGRINELLI répond que la Ville de Prilly n'a pas approché d'autres communes pour aller dans ce sens. Il estime que réussir à se mettre d'accord entre plusieurs communes sur le même modèle de poubelles lui semble compliqué.

Un-e commissaire s'enquiert, pour terminer, de la manière dont les emplacements des poubelles sont déterminés. M. MARIN explique qu'il y a tout d'abord des principes généraux : une poubelle doit être accessible dans un rayon de 20m dans l'hypercentre et de 50m en périphérie. Par ailleurs, il est obligatoire de placer une poubelle à chaque arrêt de bus, indépendamment de ce principe. La Ville a ensuite fait une analyse des emplacements actuels, du nombre de poubelles à disposition et des besoins/comportements. Cette analyse a permis de se rendre compte que certaines poubelles devaient être déplacées, d'autres rajoutées là où il y avait des manques (*voir carte présentée dans le préavis*). M. MARIN ajoute qu'il conviendra de voir à l'usage s'il est pertinent de mettre toutes les poubelles prévues. Les éventuelles économies pourraient permettre, par exemple, à la Ville d'acquérir le modèle de véhicule avec la conduite à droite (*voir ci-dessus*).

Les membres de la commission n'ayant plus de questions à poser, le président remercie M. PELLEGRINELLI et M. MARIN pour leur disponibilité et leurs explications et les libère à 20h.

Délibérations

Le président propose de faire un tour de table.

Dans l'ensemble, les membres de la commission sont d'accord sur le fait qu'une amélioration de l'efficacité de la récolte des déchets et de la qualité du nettoyage des espaces publics est souhaitable. À ce titre, les membres de la commission accueillent favorablement le présent préavis.

Un-e commissaire rappelle que la Ville de Prilly dispose de poubelles âgées et que l'entretien n'est pas toujours optimal. Il/elle estime que tous et toutes souhaitent que Prilly soit une ville propre. Un-e autre commissaire reconnaît que les véhicules utilisés aujourd'hui ne sont pas adaptés.

Un-e commissaire se déclare frileux-se par rapport à la perspective d'engager de nouveaux-elles collaborateurs-trices. Il/elle espère que le conseil n'aura pas à rediscuter de cela. Un-e autre commissaire rappelle que, vu les évolutions qui nous attendent et l'augmentation de la population y relative, notre conseil sera de toute manière amené à rediscuter de la question.

Un-e commissaire souhaite, pour terminer, relever l'importance de la question de la communication : on peut espérer qu'une bonne communication contribue à sensibiliser les habitant-e-s au phénomène du « littering » et la nécessité de maintenir les espaces propres et, partant, que le travail des collaborateurs-trices de la Ville s'en voit facilité. Le montant, comme déjà affirmé, pourrait bien être sous-estimé ; il/elle regrette qu'un

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis n° 22-2017 sollicitant un crédit de CHF 421'000.- destiné à l'amélioration de l'efficacité de la collecte des déchets de poubelles urbaines et de la qualité du nettoyage des espaces publics

véritable plan de communication n'ait pas été élaboré.

Le tour de table étant terminé, le président propose de passer au vote.

Vote

Au vote, le présent préavis est accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h20.

Conclusions

Suite à ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 22-2017,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 421'000.- destiné à l'amélioration de l'efficacité de la collecte des déchets de poubelles urbaines et de la qualité du nettoyage des espaces publics ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt ;
3. d'amortir cette dépense d'investissement sur une durée de 5 ans à raison de CHF 84'200.- par année par le compte 430.3311 dès l'année qui suit la fin des travaux ;
4. de comptabiliser annuellement la charge d'intérêt dans le compte 430.3905 ;
5. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du présent préavis en vue de sa mise en œuvre ;
6. de prendre acte que seront portés aux budgets des années 2019 et suivantes l'inscription des dépenses de fonctionnement annuelles supplémentaires de CHF 3'400.- dans le compte 430.3186 et CHF 6'000.- dans le compte 430.3142.03.

Au nom de la commission

Youri HANISCH
Président

Johanna MONNEY
Rapporteuse